

Initiatives parlementaires

du milieu carcéral et à l'intérieur de l'ensemble de la société.

C'est aussi une question de dignité personnelle. Le détenu qui n'a pas retrouvé sa dignité personnelle ne peut faire grand progrès en ce sens, et ses chances de réinsertion dans la société sont minces. Il ne faut pas oublier non plus que, pour les détenus, l'alphabétisation est un tremplin vers d'autres domaines de formation et d'études et qu'il est absolument indispensable de savoir lire et écrire un peu pour en tirer pleinement profit.

Comme certains d'entre vous le savez, le Service correctionnel comporte sept grands secteurs d'activité. Je voudrais vous citer l'objectif d'un de ces secteurs parce qu'il est tout particulièrement pertinent selon moi. Il s'agit du secteur qui s'appelle «Éducation, formation et emploi des détenus» et l'objectif est formulé ainsi:

Maximiser les possibilités réelles d'emploi, de formation et d'éducation pour tous les détenus afin de préparer leur réinsertion sociale. . . . en accroissant la capacité du Service d'offrir des occasions de travail et de formation; en mettant, au besoin, davantage l'accent sur les programmes de travail qui produisent des revenus aidant à payer les frais de fonctionnement du Service et en appuyant de façon concrète et utile les efforts déployés par les détenus mis en liberté pour trouver un emploi rémunérateur.»

Voilà un secteur qui a pour vocation presque exclusive de faire en sorte que nos détenus se voient offrir ce genre de possibilités dans le domaine de l'éducation et dans des domaines connexes, afin qu'ils puissent se réinsérer pleinement dans la société canadienne. L'intérêt porté à l'alphabétisation revêt par conséquent une importance critique.

[Français]

Je vais faire un bref sommaire en français. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a presque 12 000 détenus dans nos pénitenciers au niveau fédéral. Il y a quelques années il y en avait seulement 500 d'impliqués et peut-être 150 qui avaient complété des cours d'alphabétisation. Les chiffres sont beaucoup plus élevés aujourd'hui, mais on a encore beaucoup de chemin à faire. Il faut se rendre compte que lorsqu'on parle de l'alphabétisation, on ne parle pas seulement d'apprendre à lire, à écrire, à faire des mathématiques à un certain niveau, on parle aussi de développer le respect de soi, d'apprendre à vivre à l'extérieur du pénitencier.

[Traduction]

J'estime que nous avons l'obligation, comme société, de veiller à ce que les anciens détenus ne retournent pas en prison. Il en coûte des milliers de dollars—on a avancé des chiffres très élevés qui dépassent les 50 000 dollars

par année—pour garder quelqu'un en prison, et ces chiffres augmentent constamment. Nous devons, à mon avis, financer des programmes d'alphabétisation et des programmes connexes.

Mon collègue a assez bien fait ressortir certaines des lacunes du programme. Permettez-moi de rappeler celles qui retiennent aussi mon attention. La participation est obligatoire, et cela cause des difficultés. Il y a sûrement moyen d'amener les détenus à participer en plus grand nombre sans avoir à en faire une obligation. Ce qu'il faudrait, ce sont des programmes élaborés, dans une grande mesure, après consultation des premiers intéressés. Nous devons nous assurer que le matériel didactique et les programmes d'examens sont le plus possible adaptés aux besoins.

• (1350)

Les objectifs sont peut-être déraisonnables, en fait, et il faudrait les réexaminer. Il importe de reconnaître que la direction d'études est un bon moyen d'obtenir des résultats et qu'elle n'a pas toujours été aussi efficace qu'elle aurait dû l'être. Les plus grandes lacunes se situent peut-être au niveau du suivi, soit après que l'intéressé quitte le pénitencier.

Il faut d'abord répondre aux critiques qui ont été formulées. On ne peut tout simplement pas les prendre à la légère. Elles sont valables et il y a moyen de faire quelque chose pour qu'elles cessent.

On pourrait prévoir des stimulants, financiers et autres, et explorer cette avenue afin d'obtenir de meilleurs taux de participation. Il faut améliorer les méthodes d'enseignement et examiner très attentivement le système de direction d'études de façon à l'améliorer aussi en vue d'une meilleure participation. Je le répète, il faut absolument assurer un suivi suffisant.

[Français]

Monsieur le Président, je termine en demandant au gouvernement de s'assurer que les investissements nécessaires soient faits afin de nous assurer que nos détenus puissent profiter pleinement de ces programmes d'alphabétisation et d'éducation et ainsi qu'ils soient capables de réintégrer la société canadienne.

[Traduction]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion du député de Victoria. Le secrétaire d'État a déclaré que le gouvernement du Canada poursuivait deux objectifs en cette année où nous célébrons l'Année internationale de l'alphabétisation. Le premier est d'évi-